- 5 JAN. 2012
Le Dépôt 5280

REQUETE AUX FINS DE DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS

A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

A la requête de Monsieur Jacques LE MANCQ agissant en qualité de Président de la société BROADPEAK, société par actions simplifiée au capital de 149.970 euros dont le siège social est sis 80, avenue des Buttes de Coësmes – « LE GALLIUM » – 35700 RENNES, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES sous le numéro 524.473.063,

- 9 JAN. 2012
Le Dépôt N° 32002O4
2010S1490

Ayant pour avocat : SELAS CAP CODE – Société d'avocats
Maître Benjamin GALIC
Maître François AUDIBERT
Avocat au Barreau de Rennes
19A, rue de Châtillon - 35000 RENNES
Tel : 02.99.53.04.04 – Fax : 02.99.53.04.00

A l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La société BROADPEAK sus-désignée, envisage de réaliser une augmentation de son capital social au moyen de l'apport en nature de la titularité pleine et entière des droits d'exploitation d'auteur des logiciels identifiés en **Annexe 1.**

Cet apport serait réalisé par **TECHNICOLOR DELIVERY TECHNOLOGIES** (anciennement dénommée THOMSON TELECOM), une société par actions simplifiée au capital de 106.409.205 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 390 546 059 et ayant son siège social au 1-5 rue Jeanne d'Arc, 92130 Issy-Les-Moulineaux, France, représentée par son représentant légal.

L'évaluation globale de cet apport est actuellement à l'étude et sera soumise au Commissaire aux apports.

En conséquence, la Soussignée a l'honneur de vous demander de bien vouloir désigner conformément aux dispositions des articles L.225-141, R.225-7 et R.225-136 du Code de commerce, **le cabinet HELEOS** Société d'expertise – comptable & Commissariat aux comptes, représenté par Monsieur Jean-Luc HEBERT, dont le siège est sis 4 Allée Marie Berhaut – CS 11125 – 35011 Rennes Cedex en qualité de Commissaire aux apports, avec pour mission :

- ✓ d'apprécier et évaluer l'apport en nature consenti par **TECHNICOLOR DELIVERY TECHNOLOGIES ;**
- ✓ d'établir un rapport contenant les mentions prévues par les dispositions réglementaires en vigueur, qui sera mis à la disposition des associés et déposé au Greffe du Tribunal de commerce dans les délais fixés par l'article R.225-3 du Code de commerce.

Est jointe à la présente requête une note descriptive des apports, de l'apporteur et de la société BROADPEAK laquelle sera bénéficiaire desdits apports.

Fait à Rennes,
Le 3/01/2012

APPORT EN NATURE A LA SOCIETE BROADPEAK

1. Description de l'apport

L'apport est décrit en **Annexe 1.**

2. Apporteur

TECHNICOLOR DELIVERY TECHNOLOGIES (anciennement dénommée THOMSON TELECOM), une société par actions simplifiée au capital de 106.409.205 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 390 546 059 et ayant son siège social au 1-5 rue Jeanne d'Arc, 92130 Issy-Les-Moulineaux, France.

3. Société bénéficiaire de l'apport

La société BROADPEAK, société par actions simplifiée au capital de 149.970 euros dont le siège social est sis 80, avenue des Buttes de Coësmes – « LE GALLIUM » – 35700 RENNES, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES sous le numéro 524.473.063, soumise au régime de l'impôt sur les bénéfices des sociétés.

La société BROADPEAK a pour objet social :

- La conception, le développement, la production, l'exploitation et la commercialisation de solutions techniques de diffusion, de distribution, de traitement et de capture de contenus multimédia.

- L'assistance, le conseil et la formation dans le domaine de solutions techniques de diffusion, de distribution, de traitement et de capture de contenus multimédia.

- L'acquisition, la gestion, la cession de tous biens immobiliers et de toutes valeurs mobilières, la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, mobilières ou immobilière et leur gestion ;

- et plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son développement ou son extension.

La société BROADPEAK a été immatriculée le 24 août 2010 et clôturera son premier exercice social le 31 décembre 2011 ; constituée sous la forme d'une société par actions simplifiée, celle-ci n'a pas désigné de Commissaire aux comptes.

ANNEXE 1
DESCRIPTION DE L'APPORT EN NATURE

Software

VOD SERVER SOFTWARE VERSION 4.6.11

Item number	Name	Version	Comments
1	VideoServer.exe	04.06.11	
2	VideoClient.exe	04.06.11	
3	BrowserServer.exe	04.06.11	
4	BrowserClientR.dll	04.06.11	
5	SnmpAgentR.dll	1.0.2.3	
6	Integration.exe		for license
7	MySQL.dll	04.06.11	
8	libmySQL.dll		
9	mysqlpp.dll		
10	Mod_sapauth_ap1_3.so	1.0	Web server component
11	Mod_sapphire_ap1_3.so	1.1.1.0	Web server component
12	Mod_auth_anon.so	1.0	Web server component
13	unzipversion.exe	1.0	Web server component
14	BackOficeInterface.dll	1.0	

VOD SERVER SOFTWARE VERSION 6.2.6

Item number	Name	Version	Comments
1.	VideoServer.exe	6.2.6.0	VideoServer
2.	W64N55a64.dll	5.50.17.0	VideoServer
3.	VideoProc64.dll		VideoServer
4.	syntvidV464.dll		VideoServer
5.	strinfo64.dll	2.81.1.0	VideoServer
6.	SnmpAgent64.dll	6.2.3.0	VideoServer
7.	Integration64.exe		VideoServer
8.	BrowserClient64.dll	6.2.6.0	VideoServer
9.	BackOfficeInterface64.dll		VideoServer
10.	BrowserServer.exe	6.2.6.0	BrowserServer
11.	libmysql.dll	5.0.67	BrowserServer
12.	MySQL.dll	6.2.0.0	BrowserServer

13.	mysqlpp.dll		BrowserServer
14.	strinfo.dll	2.81.1.0	BrowserServer
15.	VideoClient.exe	6.2.6.0	VideoClient
16.	BrowserClientR.dll	6.2.6.0	VideoClient
17.	libpng.dll	1.2.4.0	VideoClient
18.	TDL.dll	1.3.0.0	VideoClient
19.	TWL.dll	1.3.0.0	VideoClient
20.	zlib.dll	1.1.4.0	VideoClient
21.	Mod_sapauth_ap1_3.so	6.1.0.0	WebServer
22.	mod_sapphire_ap1_3.so	6.1.0.0	WebServer
23.	mod_auth_anon.so		WebServer
24.	Xalan-C_1_6_0.dll	1.6.0.0	WebServer
25.	xerces-c_2_3_0.dll	2.3.0.0	WebServer
26.	UnzipVersion.exe		WebServer

QOE SERVER 1.0

Item number	Name	Version
1.	pthreadVCE2.dll	2.8.0.0
2.	libapr-1.dll	1.2.7.0
3.	libapriconv-1.dll	1.1.1.0
4.	libaprutil-1.dll	1.2.7.0
5.	libhttpd.dll	2.2.3.0
6.	ssp_licenseQoEModule.so	1.0.0.0
7.	ssp_soapProxyModule.so	2.0.0.0
8.	ssp_upgradeQoEModule.so	1.0.0.0
9.	Xalan-C_1_10_0.dll	1.10.0.0
10.	xerces-c_2_7.dll	2.7.0.0
11.	xerces-c_2_8.dll	2.8.0.0
12.	UnzipVersion.exe	
13.		

CDN 2.2

Item number	Name	Version
1.	CdnBackOffice	2.2.3
2.	CdnFrontOffice	2.2.3
3.	Geolocalizer	2.2.3
4.	BandwidthManager	2.2.3
5.	Clusters	2.2.3
6.	CdnBackOfficed	2.2.3
7.	CdnFrontOfficed	2.2.3
8.	Geolocalizerd	2.2.3
9.	BandwidthManagerd	2.2.3
10.	Clustersd	2.2.3
11.	lib Xalan-C	1.10.0.0
12.	lib xerces-c	2.7.0.0
13.	lib xerces-c	2.8.0.0

OPENCAST

Item number	Name	Version
1.	SrvModifier.exe	3.50.01
2.	FileRepairServerGui.exe	3.50.01
3.	OpenCastReceiver.exe	3.50.01
4.	RmsService.exe	3.50.01
5.	Rms.exe	3.50.01
6.	OpenCastSenderService.exe	3.50.01
7.	OpenCastServer.exe	3.50.01
8.	OpencastServerManager.exe	3.50.01
9.	Sx32w.dll	0.5.1
10.	MftInterface.dll	3.50.01

0 80/CASA

ORDONNANCE

Nous, Michel PECOUL, Président du Tribunal de Commerce de RENNES, assisté du Greffier,

- 9 JAN. 2012

Le Dépôt N° 500 0008

Vu la requête qui précède et présentée par :
- Requérant
SAS BROADPEAK
80 avenue des Buttes de Coësmes Bât. le Gallium
35700 RENNES
- Mandataire du requérant
Sté CAP CODE
19 A rue de Chatillon
35000 RENNES

Disons qu'il y a lieu, conformément aux dispositions des articles L225-147 du Code de Commerce, 64 et 169 du décret du 23 mars 1967, de nommer en qualité de Commissaire aux apports :
SAS HELEOS
4 allée Marie Berhaut
35000 RENNES

avec pour mission de :
- apprécier, sous sa responsabilité, la valeur de apports en nature et les avantages particuliers ;
- établir un rapport.

Disons que, conformément à l'article 284 du décret du 23.3.1967, il sera procédé au dépôt, en annexe au RCS, de la présente ordonnance, par les soins de Messieurs les Greffiers-Associés ;

Fixons les dépens à la somme de 37.00 euros TTC.

Rennes, le 06/01/2012

LE PRESIDENT LE GREFFIER